

## Procédure interne de traitement des plaintes

### Programme d'éducation intermédiaire

Voici, en quelques lignes, la démarche à suivre en cas d'insatisfaction et pour régler une situation en lien avec des décisions prises relativement au programme de l'IB :

- 1- Nous vous invitons à consulter *le guide à l'intention des parents, le journal de bord du PEI* ainsi que la vidéo *l'évaluation par critère*. Tous ces documents sont disponibles sur le site internet d'ESHG au [eshg.csscv.gouv.qc.ca](http://eshg.csscv.gouv.qc.ca) sous les onglets Notre école/Programme et options/PEI. Ces documents contiennent des informations importantes et propres au PEI qui pourront vous apporter des réponses. De plus, à même ce site, nous vous invitons à consulter les diverses politiques appuyant les apprentissages, les enseignements ainsi que les évaluations définis par la philosophie de l'IB et de l'établissement.
- 2- Vous ne trouvez pas réponse à votre question ou souhaitez faire part d'une insatisfaction? Discutez d'abord avec la personne concernée (ex. enseignant, TES, etc.).
- 3- S'il vous semble que la situation n'est pas réglée, discutez avec la direction adjointe responsable du Programme d'éducation intermédiaire.
- 4- Si, à la suite de cet échange, vous jugez que des interventions additionnelles doivent être faites, référez-vous à la direction de l'école secondaire Hormisdas-Gamelin.
- 5- Vous êtes toujours insatisfait du résultat de vos démarches? Nous vous invitons alors à consulter le *règlement relatif à la procédure d'examen et de traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*. Ce document est disponible sur le site internet du Centre de services Au Cœur des Vallées au [csscv.gouv.qc.ca](http://csscv.gouv.qc.ca) sous l'onglet CSSCV/Politiques et règlements.